

N°72

Mars 2016

Caen Handi info



Caen Handi Info
Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap

réalisée par le service Information personnes handicapées (IPH)
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTÉ

p.3
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.4
VIE PROFESSIONNELLE

p.4
ALLOCATIONS

p.5
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

p.5
VIE SOCIALE

p.10
ASSOCIATIONS

SANTE

► **Violences conjugales : plus de victimes parmi les femmes en situation de handicap, selon l'ONDRP**

(ASH, 18/03/2016) – Instruction du 20 octobre 2015 - Réf: I'- 11.2.2

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publie une étude sur les profils des victimes de violences conjugales physiques ou sexuelles.

Entre autres constats, l'ONDRP observe des taux plus élevés pour les femmes handicapées ou celles dont le conjoint est dans cette situation. En effet, l'étude montre que les femmes de 18 à 75 ans handicapées, en couple sous le même toit, affichent un taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant, de 39,1 ‰ (17,8 ‰ pour les femmes valides).

A l'inverse, la part des hommes se déclarant victimes est significativement plus faible s'ils sont handicapés ou gênés dans la vie quotidienne : 3,1 ‰ pour les hommes handicapés (8,4 ‰ pour les hommes valides).

http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_31.pdf

► **Maladies neurodégénératives : les ARS reçoivent de nouvelles instructions**

(ASH, 25/03/2016) - Instruction n° SG/CNSA/2016/58 du 22 janvier 2016 - Réf: I'- 12.7

Une récente circulaire précise le cadre de la mise en œuvre régionale, par les agences régionales de santé (ARS), des mesures du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019, pour lesquelles une déclinaison régionale est attendue. Elle précise en annexe la liste des mesures concernées, les recommandations de bonnes pratiques utiles à leur mise en œuvre, les cadres de présentation des états des lieux et plans d'actions régionaux que les ARS devront produire et adresser au niveau national.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/03/cir_40650.pdf

ENFANCE ET SCOLARITE

► **Scolarisation des enfants handicapés : un partenariat pour mieux former les professionnels**

(ASH, 18/03/2016) - Réf: II- 2.0

Une convention de partenariat pluriannuelle (2015-2017) a été signée fin janvier entre le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et Unifaf, l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

Grâce à cela, près de 3 000 professionnels d'établissements et services médico-sociaux (ESMS), de l'Education nationale et des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), chargés d'organiser et/ou d'encadrer la scolarisation d'enfants handicapés, vont pouvoir bénéficier d'une action de formation commune.

Après une phase expérimentale organisée en 2015 dans trois académies (Amiens, Lille et Clermont-Ferrand), le dispositif est programmé au premier semestre 2016 dans cinq nouvelles académies (Caen, Rouen, Orléans-Tours, Nantes, Rennes), avant son déploiement sur tout le territoire.

D'une durée de deux jours, les sessions regrouperont les professionnels des structures concernées (ESMS, établissements scolaires, agences régionales de santé, MDPH) autour d'un double dispositif de formation : une formation pour les encadrants et une autre destinée aux intervenants, animées par l'Institut national supérieur de recherche et de formation pour les jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA).

http://www.cnsa.fr/documentation/convention_de_cooperation_formations_conjointes_signee_menesr.pdf

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

► **Agefiph**

(ASH, 4/03/2016, p 9) – Réf: III- 2.1.2

Lancé en 2013, le plan "Alternance" de l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) visant à encourager la conclusion de contrats d'apprentissage et de professionnalisation grâce à une revalorisation des aides accordées aux employeurs et aux personnes handicapées, est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2016.

www.agefiph.fr

► **Le secteur adapté et protégé doit améliorer sa visibilité**

(ASH, 18/03/2016) – Réf: III- 2.2.1

Le groupe de protection sociale Humanis, en partenariat avec l'IFOP, a réalisé la troisième édition du baromètre « Osez l'ESAT », sur les réalités de l'obligation d'emploi des personnes handicapées : perception mutuelle du secteur ordinaire et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées (EA), place du secteur protégé dans le tissu économique, disparités territoriales, qualité des prestations, difficultés de recrutement, raisons du recours ou du non-recours au secteur adapté ou protégé, solutions pour accroître la visibilité du secteur.

<https://presse.humanis.com/assets/barometre-ifop-humanis-2016-osez-l-esat-ea-faa5-186aa.html?lang=fr>

► **Emploi des personnes handicapées**

(ASH, 25/03/2016) – Réf: III- 2.1.3.3

Depuis la création du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,17 % en 2015.

La fonction publique territoriale conserve le premier rang avec 6,22 %, suivie de la fonction publique hospitalière (5,41 %) et de la fonction publique de l'Etat (4,18 %).

Au total, en 2015, 221 000 personnes handicapées étaient employées dans la fonction publique.

► **Certaines aides de l'Agefiph sont réduites à compter du 1er avril**

(ASH, 25/03/2016) – Réf: III- 2.1.2

A compter du 1er avril prochain, le montant de certaines aides de l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est révisé à la baisse. Sont concernées les aides à l'alternance, l'aide à l'insertion professionnelle et l'aide à la création d'activité.

ALLOCATIONS

► **Prestation de compensation : l'aide humaine est revalorisée**

(ASH, 11/03/2016) – Arrêté du 25 février 2016, Journal officiel du 2 mars 2016 - Réf: IV- 7

A partir du 1er avril 2016, certains tarifs de l'élément « aide humaine » de la prestation de compensation du handicap (PCH) sont revalorisés (en cas d'emploi direct, en cas de recours à un service mandataire, les forfaits « surdité » et « cécité »).

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032142313

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:

<http://caen.fr/sites/default/files/page/16/04/lesprestationsauxpersonneshandicapees.pdf>

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROTECTION SOCIALE

► Pension militaire d'invalidité

(ASH, 25/03/2015) – Arrêté du 12 février 2016, Journal officiel du 9 mars 2016 - Réf: V- 1.3.2

Un récent arrêté crée, à compter du 1^{er} avril 2016, une commission de réforme des pensions militaires d'invalidité pour le territoire métropolitain ainsi que six autres commissions de ce type dans les départements et collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. La mission de ces commissions de réforme est d'instruire les recours formés contre le constat provisoire des droits à pension établi par le ministère de la Défense. Dans ce cadre, ces commissions devront faire des propositions sur l'imputabilité au service, le degré d'invalidité, le caractère incurable des affections et sur le bénéfice des avantages accessoires à la pension.

L'arrêté précise également les règles de saisine et de fonctionnement des commissions, leur composition ainsi que les modalités d'instruction des dossiers.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032169518

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

► Un centre de formation dans l'aide à domicile. Un lieu pour tous les aidants

(ASH, 25/03/2016) - Réf: VI- 1.1.3.8

A Limoges, l'ADPAD (association d'aide aux personnes à domicile) a créé, en septembre 2015, un centre de formation et d'accompagnement destiné à tous les aidants, le pôle aidants-aidés.

Dans un objectif de prévention des risques, professionnels, bénévoles et aidants familiaux peuvent y bénéficier d'un soutien dans de nombreux domaines.

Les salariés embauchés suivent des modules de formation obligatoires : prévention des risques liés à l'activité physique, hygiène et à l'entretien domestique, bientraitance et connaissance de la personne aidée.

Le pôle aidants-aidés a pour mission de soutenir les aidants familiaux des personnes dépendantes à domicile afin de réduire les effets du stress, améliorer leur bien-être, leur condition physique et leurs postures.

Un café des aidants est en projet pour encourager le partage des expériences et la prise de recul par rapport aux situations souvent difficiles vécues par les familles.

Enfin, le pôle dispose d'un appartement témoin où sont exposés des équipements techniques (rehausseurs de lit, lève-malade, installations domotiques ou de téléassistance, couverts adaptés, extracteurs de prise, pinces pour ramasser des objets à terre, etc.).

Contact: Pôle aidants-aidés: 7, rue Christophe-Duverger, 87000 Limoges. Tél: 05 87 08 52 89.

Email: form3a@form3a.fr. Site internet: <http://pole-aidants-aides.fr>

Le **SAMSAH** (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) **L'Envol** organise une journée porte ouverte, **le mardi 26 avril 2016 de 10h à 17h**, 34 rue Nicolas Oresme à Caen, afin de rencontrer l'équipe et découvrir cette structure médico-sociale, rattachée à l'établissement public en santé mentale (EPSM) de Caen et dédiée à l'accompagnement d'adultes en situation de handicap psychique.

Contact: SAMSAH L'Envol. Tél : 02 31 57 21 35. Email: samsah@epsm-caen.fr.

HEBERGEMENT

► Installer un espace Snoezelen

(ASH, 11/03/2016) - Réf: VI- 1.2.0

Le terme « Snoezelen » est la contraction des mots néerlandais snuffelen, « sentir », et doezelen, « somnoler ». Présent aussi bien en crèche qu'en maison de retraite, en unité de soins palliatifs ou en accueil pour personnes handicapées, l'espace Snoezelen constitue un environnement dans lequel les personnes accueillies sont amenées, à l'aide de matériels spécifiques et variés, à développer, à leur rythme et dans un climat de confiance, des expériences sensorimotrices et relationnelles.

Il faut au minimum une pièce d'une surface comprise entre 15 et 25 m², qui doit pouvoir être totalement occultée et à l'écart des bruits. Il est conseillé d'aménager un sas d'entrée et de sortie pour permettre la transition.

Le budget peut varier de 6 000 € pour un chariot Snoezelen à 30 000 € pour un espace complet.

De plus en plus d'établissements choisissent de s'équiper a minima, en acquérant d'abord un lit à eau et une colonne à bulles, avant d'investir, l'année suivante, dans une fibre optique, un disque à huile ou de l'aromathérapie. Les porteurs du projet peuvent aussi se procurer du matériel « non officiel » (balles à picots, plaids, tissus, peluches) du moment qu'il répond aux normes d'hygiène et de sécurité.

Chaque séance doit être menée par un professionnel qui est à la fois facilitateur, médiateur, créateur et observateur.

ACCESSIBILITE

Accessibilité de la voirie et des bâtiments municipaux à CAEN: deux formulaires en ligne au service des personnes à mobilité réduite

Mis en place en 2009, deux formulaires sont en ligne sur le site internet de la ville afin de vous permettre de signaler les difficultés de déplacement sur la voirie ou d'accès dans les bâtiments municipaux.

<http://caen.fr/node/6442> (formulaire Accessibilité de la voirie)

<http://caen.fr/node/6444> (formulaire Accessibilité des bâtiments municipaux)

Ces deux outils ont été mis en place dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans la ville, dans le respect de la loi du 11 février 2005 et dans la continuité de l'action de la commission communale d'accessibilité de la ville de Caen.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Les cellules "handicap" de la Direction de la voirie et de la Direction des bâtiments analyseront les éventuelles solutions techniques et réglementaires envisageables pour y remédier.

LOISIRS ET CULTURE

► Une journée handivalide avec les Stapsiens

Ouest-France, 17 mars 2016 - Réf: VI- 3.3.5

Sur le campus 2 de l'Université de Caen, des étudiants de 3e année en Staps activité physique adaptée et santé (Apas) ont organisé une journée Handivalides, proposant plusieurs activités de sensibilisation au handicap (parcours à la canne, danse en aveugle, football en béquille, basket en fauteuil, initiation au langage des signes).

► **Mondeville. 102 compétiteurs valides et handicapés partagent le sport**

Ouest-France, 25 mars 2016 - Réf: VI- 3.3.5

La direction régionale de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) a organisé son premier championnat d'académie de sport partagé multi-activités entre élèves valides et handicapés, dans les locaux du village Décathlon à Mondeville.

Le championnat a réuni vingt-deux équipes de quatre élèves (deux valides et deux en situation de handicap) et un jeune arbitre, venant des trois départements normands ainsi que de Rennes.

Trois épreuves étaient au programme : un challenge double avec du tennis de table et de la boccia (sorte de pétanque), un biathlon comprenant course et tir à la sarbacane et une course d'orientation aux plots.

Le musée des Beaux-Arts de Caen organise une visite descriptive adaptée au public déficient visuel intitulée " La matière dans l'art contemporain" **le samedi 7 mai 2016 à 11h.**

Tarif : 4 euros par personne (+ 3,5 euros pour l'accès au musée. Gratuit pour les détenteurs d'une carte d'invalidité).

Inscriptions auprès du service des publics au 02 31 30 40 85 (9h-12h du lundi au vendredi) ou à mba-reservation@caen.fr.

► **Des adultes handicapés découvrent le tennis**

Ouest-France, 25 mars 2016 - Réf: VI- 3.3.5

En partenariat avec le comité de tennis du Calvados et le comité départemental de sport adapté du Calvados, une cinquantaine de sportifs en situation de handicap mental ou atteints de troubles psychiques, issus d'établissements spécialisés du Calvados, ont découvert le tennis, au sein du Tennis-club de Caen, dans le quartier de La Folie-Couvrechef.

En partenariat avec Le Far-(agence régionale musicale) et le Cargö, **le Réseau national Musique et Handicap (RNMH)** organise les 6èmes rencontres nationales Musique et Handicap, **les lundi 9 et mardi 10 mai 2016 à Caen, au Cargö**, sur le thème de la médiation culturelle : **"Concerts pour tous : l'artiste, le public, l'organisateur"**.

Le RNMH a choisi le Cargö comme lieu d'accueil de ces rencontres pour mettre en avant son travail, depuis des années, sur le champ des personnes en situation de handicap (projet en actions culturelles, partenariat avec Culture Santé, Handizik avec le CAMES de Graye sur Mer, etc).

Tarif: adhérent (25 euros), non-adhérent (40 euros). Participation au repas : 15 euros.

Programme et bulletin d'inscription avant le 4 mai 2016:

http://www.musique-handicap.fr/fichiers/docs/Programme_et_bulletin_inscription_CAEN.pdf

Contact: RNMH. Tél: 06 43 56 92 95. Email: coordination@musique-handicap.fr.

SENSIBILISATION AU HANDICAP

► **Bande dessinée. Préjugés non valides**

(ASH, 25/03/2016) - Réf: VI- 3.4.4

En partenariat avec l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), Opcalia, collecteur agréé au titre de la formation professionnelle continue, a réalisé une bande dessinée

Handipotins, afin de dédramatiser la question du handicap dans le milieu professionnel et de déjouer les préjugés sur le sujet, à travers des planches humoristiques dévoilant des situations concrètes (accessibilité, recrutement, formation, stratégies de contournement...).

<http://www.opcalia.com/flipbook/BD-handicap/index.html>

VIE AFFECTIVE

► **Accompagnement à la vie sexuelle dans un FAM. Amour, handicap et institution**

(ASH, 04/03/2016, p 14-18) - Réf: VI- 3.4.6.2

Dans les Yvelines, la Fondation Mallet qui gère un foyer d'accueil médicalisé (FAM) hébergeant des adultes handicapés a mis en œuvre un projet global favorisant l'accès à une vie affective et sexuelle pour l'ensemble de ses résidents. Une charte a été établie et les professionnels de l'établissement ont été formés par une sexopédagogue suisse, ce qui a permis de changer le regard sur la personne handicapée et ses besoins.

Le degré d'accompagnement nécessaire pose néanmoins question et un groupe ressources a été créé au sein du FAM pour réfléchir collectivement aux réponses à apporter.

Enfin, tous les mois, un espace de parole, animé par la psychologue de l'établissement, permet aux usagers de s'exprimer sur leur vie affective et sexuelle.

Contact: FAM de Richebourg (Fondation Mallet), château de Richebourg, 22 route de Gressey, 78550 Richebourg; Tél: 01 34 85 36 60.

► **Jean-Luc Letellier. Changer de paradigme sur la sexualité dans les institutions**

(ASH, 04/03/2016, p 26-27) - Réf: VI- 3.4.6.2

Jean-Luc Letellier, président fondateur du CRÉDAVIS (Centre de recherche et d'étude sur le droit à la vie sexuelle dans le secteur médico-social) fait part de son expérience de formateur auprès des professionnels du secteur (éducateurs spécialisés notamment) pour les inciter à prendre en compte la sexualité dans la vie d'un établissement pour personnes handicapées.

Contact: jl.letellier@gmail.com. Site internet: www.credavis.fr.

► **Les attentes en matière d'accompagnement sexuel analysées pour la première fois**

(ASH, 18/03/2016) - Réf: VI- 3.4.6.2

L'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (APPAS) a réalisé une étude sur la situation de l'accompagnement sexuel en France, confiée à Akim Boudaoud, psychologue-sexologue et vice-président de l'APPAS, à partir de 155 demandes d'accompagnement formulées sur son site internet ouvert en mars 2015.

Cette étude montre d'abord que les personnes ayant sollicité un accompagnement sexuel sont majoritairement des hommes âgés de 26 à 45 ans. Le handicap moteur est le plus représenté (134 personnes), quelle que soit la tranche d'âge, suivi du handicap psychique (30 personnes).

Enfin, l'étude s'est également intéressée au mode de vie des personnes concernées, à l'analyse du contenu des demandes exprimées (qui a formulé la demande?) et à l'analyse du contenu des différentes réponses apportées à la question : « Qu'attendez-vous d'un accompagnement sensuel et/ou sexuel ? ».

<http://www.appas-asso.fr>

POLITIQUE DU HANDICAP

► Personnalités qualifiées, conseil scientifique...: l'organisation du CNCPH est réformée

(ASH, 04/03/2016, p 33-34) – Décret n°2016-197 du 25 février 2016, Journal officiel du 27 février 2016 et arrêté du 29 février 2016, Journal officiel du 2 mars 2016 - Réf: I- 3.5

La composition et le fonctionnement du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ont été modifiés récemment.

Un collège d'au maximum 15 personnalités qualifiées avec voix consultative est instauré. Les représentants des associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles (41 membres) et des organismes du domaine du handicap (36 membres) sont répartis en deux collèges distincts.

Par ailleurs, le CNCPH est assisté désormais par un conseil scientifique, dont les membres sont nommés pour trois ans, de même que quatre vice-présidents.

Concernant le fonctionnement du CNCPH, des commissions spécialisées, permanentes ou temporaires, sont instaurées par thématique. Pourront y participer, outre les membres du CNCPH, des personnes physiques ou morales nommées par arrêtés des ministres concernés.

Enfin, le CNCPH doit se réunir au moins six fois par an (contre deux auparavant) et doit remettre un rapport sur l'application de la politique du handicap tous les deux ans avant le 30 juin de chaque année.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032110844 (décret)

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032142359 (arrêté)

► Fonds de compensation du handicap: le Premier ministre est sommé de publier le décret d'application

(ASH, 04/03/2016, p 34) – Conseil d'Etat n°383070, 24 février 2016 - Réf: I- 3.1

Une récente décision du conseil d'Etat ordonne au Premier ministre de prendre, dans les neuf prochains mois, le décret relatif au fonds départemental de compensation du handicap, afin de préciser les conditions dans lesquelles la personne handicapée peut être amenée à participer au financement d'aides techniques ou autres (le reste à charge ne peut en principe pas excéder 10% de ses ressources personnelles nettes d'impôts).

A défaut d'exécution dans ce délai, une astreinte de 100 euros par jour sera due.

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/décisionn°383070du24février2016>

► Chaire « handicap et perte d'autonomie »

(ASH, 11/03/2016) – Réf: I- 3.4

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a lancé un appel à candidatures pour la création d'une nouvelle chaire de recherche dédiée au handicap et à la perte d'autonomie dont les travaux porteront sur l'adéquation des réponses médico-sociales de compensation du handicap et de la perte d'autonomie aux besoins et aux aspirations des personnes concernées.

Les lettres d'intention sont attendues pour le 29 avril 2016.

Cette chaire réunira quatre chercheurs titulaires œuvrant dans des disciplines distinctes et qui pourront être issus d'organismes ou d'institutions différents. Elle pourra, par ailleurs, mobiliser d'autres chercheurs associés pour la mise en œuvre de son programme scientifique.

La chaire sera attribuée le 4 novembre et son conventionnement avec la CNSA démarrera le 1er décembre 2016, avec un soutien financier de la caisse qui ne pourra pas dépasser 300 000 € par an, dans la limite de cinq années.

http://www.cnsa.fr/documentation/appel_a_candidature_chaire_cnsa_17_02_16.pdf

► MDPH

(ASH, 11/03/2016) – Réf: VI-4.1

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a publié un rapport portant sur l'activité des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en 2014. Il établit notamment que la plupart des

MDPH ont mis en place la commission chargée de la gestion des situations critiques et qu'en moyenne, les départements ont examiné 11 situations critiques. Fin 2014, 79 % d'entre elles étaient traitées ou en cours de traitement. Les agences régionales de santé (ARS) ont eu à connaître 16 situations critiques en moyenne, dont 46 % ont été résolues à titre provisoire ou pérenne.

Au niveau national, 40 situations critiques ont été prises en compte par la CNSA, en soutien des ARS et des MDPH.

http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa-dt-mdph-2015_web.pdf

ASSOCIATIONS

► A l'appui d'un « livre blanc », l'Unapei lance un pacte d'engagement sur le polyhandicap

(ASH, 25/03/2016) – Réf: VII- 2

Afin améliorer l'insertion des personnes polyhandicapées et leur proposer des solutions d'accompagnement adéquates, l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) a publié un livre blanc à destination de l'ensemble des acteurs concernés (pouvoirs publics, responsables associatifs, professionnels des établissements et services médico-sociaux et professionnels de santé).

Pour rendre effectives ses préconisations (accompagnement précoce, complémentarité entre les familles et les professionnels, offre de soins coordonnée, droit au répit, ...), elle lance un « pacte polyhandicap », qui sera signé en régions (Centre-Val-de-Loire, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) au cours de l'année 2016.

http://www.unapei.org/IMG/pdf/unapei_livre_blanc_polyhandicap_et_citoyennete.pdf

A CONSULTER AU SERVICE IPH

Décllic (n°170- Mars/Avril 2016)

Dossier : Dossier psycho. Handicap: rien n'est écrit!...

Etre Handicap Information (n°140/141- Janvier/Février 2016)

Dossier : L'emploi : 10 après la loi

Faire Face (n°742- Mars/Avril 2016)

Dossier : Aider les aidants

Vivre Ensemble (n°129- Mars/Avril 2016)

Dossier : Polyhandicap. Citoyens invisibles

Renseignements HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Accessibilité](#), des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Déclic* (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
 - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence téléphonique :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN **Service Information Personnes handicapées**

9, rue de l'Engannerie - CAEN
infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières
 Bus : arrêts Saint-Jean ou Bernières